



Exercice du droit d'accès aux données à caractère personnel détenues par la Ville de Châtillon

(Article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016)

Compléter tous les champs du formulaire ci-dessous ¹

DEMANDEUR ²

Madame Monsieur

Nom (marital) : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Courriel : _____

N° téléphone fixe : _____ N° téléphone portable : _____

Je souhaite savoir si la Ville de Châtillon détient des informations

me concernant

concernant (à compléter) :

Nom : _____ Prénom : _____ Né (e) le : ___ / ___ / ___

Nom : _____ Prénom : _____ Né (e) le : ___ / ___ / ___

Nom : _____ Prénom : _____ Né (e) le : ___ / ___ / ___

figurant dans des fichiers informatisés ou manuels concernant un traitement ³:

Informations faisant l'objet de ma recherche ⁴ :

Dans l'affirmative, je souhaite obtenir communication de tout ou partie de ces données, conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel.

Je vous demande de me faire parvenir une copie, en langage clair, de l'ensemble de ces données, y compris celles figurant dans les zones « blocs-notes » ou « commentaires ».

Vous voudrez bien également me donner toute information disponible sur l'origine de ces données me concernant.

¹ Les informations saisies dans ce formulaire sont obligatoires. Elles ont vocation à faciliter l'exercice de votre droits informatique et libertés.

² Pour les mineurs et les incapables majeurs, ce sont, selon les cas, les parents, le détenteur de l'autorité parentale ou le tuteur qui effectuent la démarche.

³ Indiquer, si possible, le nom du fichier ou du traitement.

⁴ Préciser éventuellement les informations dont vous recherchez l'existence dans nos fichiers et dont vous souhaitez savoir si elles ne font pas l'objet de ce traitement (exemples : e-mail, n° de téléphone portable, ressources, ...).

MOTIF DE LA DEMANDE ⁵

DESTINATAIRE DE CE FORMULAIRE

Le Délégué à la Protection des Données personnelles
Mairie de Châtillon
1 Place de la Libération
92320 CHATILLON

DELAI DE REPONSE

Conformément à l'article 12.3 du Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, la Ville de Châtillon en tant que responsable de traitement fournit à la personne concernée des informations sur les mesures prises à la suite d'une demande formulée en application des articles 15 à 22, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. La Ville de Châtillon informe la personne concernée de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Si la Ville de Châtillon n'entend pas donner suite à la demande, elle vous en informe de manière motivée dans un délai d'un mois. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je reconnais avoir pris connaissance des mentions Informatique et libertés ci-dessous.

Fait à _____, le __/__/____,

SIGNATURE
(obligatoire)

Joindre une copie de la pièce d'identité du demandeur portant sa signature et/ou le cas échéant d'une attestation sur l'honneur d'autorité parentale ou du jugement de tutelle (cette précaution indispensable au traitement de votre demande évite qu'une autre personne puisse accéder aux informations vous concernant à votre insu).

Mentions Informatique et Libertés

Les informations que vous communiquez pour exercer vos droits font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité de la Ville de Châtillon.

Les données à caractère personnel vous concernant sont obligatoires et permettent d'assurer une gestion de votre demande conformément au Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel.

Elles sont conservées pendant une durée de 1 an et outre le destinataire mentionné, elles ne peuvent être communiquées qu'à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément à la législation en vigueur vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant la rectification de ces informations.

⁵ Destiné à faciliter le traitement de votre demande